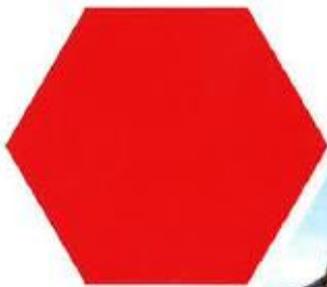




COMMUNE DE
Gibloux

N° 4 Décembre 2020

Bulletin communal



SOMMAIRE

Mot du syndic	4
Politique communale	5
Ordre public – Sécurité – Service du feu.....	5
ORCOC	5
Sensibilisation vitesse inadaptée.....	5
Chiens.....	6
Affaires scolaires – Structures de garde – Enfance et jeunesse.....	7
Transports des élèves par les parents.....	7
Culture - Sport - Loisirs	8
Prix culturel de Gibloux 2020	8
Mérite sportif de Gibloux 2020 – Prolongation du délai de dépôt des dossiers de candidature....	8
Abonnement culturel pour les jeunes de moins de 26 ans.....	9
Energie	9
L'efficacité énergétique pendant la période de Noël.....	9
Le Conseil général.....	10
Décisions du Conseil général.....	10
Informations de l'administration	11
Mesures communales en lien avec le Coronavirus	11
Fermeture de l'administration communale	11
Service technique	11
Fermeture des déchetteries communales	11
Sapins de Noël	12
Distribution de sapins de Noël.....	12
Ludothèque du Gibloux.....	12
Service des forêts	13
Bois de feu.....	13
Informations générales	14
Transports publics.....	14
Nouvel horaire.....	14
L'APRG.....	14
Vœux du Conseil communal.....	15



MOT DU SYNDIC



Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,
Chères Habitantes, Chers Habitants de la commune de Gibloux,

Même si elle était pressentie, la deuxième vague de la crise sanitaire du COVID-19 nous a surpris par son assaut encore plus généralisé que ce printemps. Aujourd'hui, chacun connaît une personne qui a été touchée par ce virus avec une atteinte à la santé plus ou moins importante.

J'ai moi-même été touché par cette maladie durant quinze jours. Ce moment m'a donné l'occasion de quelques réflexions sur la vie et sur notre société. En effet, ce que nous considérons comme acquis, tel que, par exemple, toujours davantage de consommation, de progrès scientifique, médical et social semble tout à coup remis en cause par un événement tel que cette crise sanitaire.

Le virus COVID-19 surprend parce qu'il touche indifféremment toutes les couches sociales de l'ensemble de la planète. Il déstabilise car il nous restreint dans nos activités et nous empêche de vivre pleinement. Il affecte également la communauté scientifique ou encore les politiciens qui dirigent notre pays et notre monde. Il ébranle les convictions et nous amène à relativiser. En quelques semaines, il a remis en cause des dizaines d'années de certitudes qui incitaient à penser que tout était sous contrôle.

Après la première vague de ce printemps, beaucoup d'entre nous relevaient la nécessité de profiter de cette période pour changer de mode de fonctionnement. Avec l'été, les

anciennes habitudes ont vite repris leur place. Ces événements à répétition ont sans aucun doute une influence sur l'inconscient individuel et collectif. Ils peuvent amener des changements à l'instar des questions climatiques qui modifient déjà notre manière de vivre. Toutefois, chacun est libre de faire les choix qu'il juge nécessaires pour son bien-être et celui des autres, même si l'évolution de la nature et du monde nous influencera toujours davantage. Si la concordance entre nos aspirations personnelles et l'état de la nature et du monde s'accroît, l'avenir n'en sera que meilleur.

L'espoir reste de mise et gardons à l'esprit qu'après l'orage vient le beau temps. Dans l'intervalle, il est primordial que chacun d'entre nous prenne ses dispositions afin de rester en bonne santé et d'éviter de propager ce virus. Appliquer les gestes barrières de manière stricte et respecter les directives sont de notre responsabilité !

Nous voilà déjà à la fin de cette année que l'on aurait envie d'appeler « annus horribilis », mais n'a-t-elle été que cela ? Il y a certainement eu, malgré tout, des instants de bonheur ! Je souhaite que, d'ici la fin de l'année, vous viviez encore de nombreux moments heureux. Je formule le vœu que les fêtes de fin d'année nous donnent l'occasion, probablement sous d'autres formes à inventer, de nous retrouver pour recréer l'espoir en l'avenir.

Pour le Conseil communal de Gibloux
Jean-François Charrière
Votre Syndic



POLITIQUE COMMUNALE

ORDRE PUBLIC – SÉCURITÉ – SERVICE DU FEU

ORCOC

M. Philippe Esseiva et M. Stephan Schnyder se sont donnés corps et âme au service des habitants de Gibloux et de Hauterive. Engagés dans l'organe communal de conduite (ORCOC), ils nous ont fait profiter de leur expérience et de leur savoir-faire. A la fin de l'année, ils quitteront leur fonction au sein de l'ORCOC.



M. Stephan Schnyder



M. Philippe Esseiva

Nous les remercions pour leur engagement sans faille et leur enthousiasme, ceci depuis 11 ans pour M. Philippe Esseiva et 5 ans pour M. Stephan Schnyder

Nous leur adressons nos meilleurs vœux pour leurs nouvelles activités et un grand merci pour leur dévouement à la protection de la population de Gibloux – Hauterive.

Sensibilisation vitesse inadaptée

Pourquoi un article sur la vitesse inadaptée de certains véhicules sur les routes communales ?

L'intention est de sensibiliser les conducteurs sur les conséquences que peut avoir un comportement inadéquat et de protéger nos habitants des dangers, du bruit et des autres désagréments liés à la circulation routière.

En respectant la loi, la signalisation et en diminuant le bruit, vous contribuerez fortement au bien-être de tous et préserverez votre portefeuille.

Rouler vite pour gagner du temps est une grosse illusion qui peut coûter très cher !

Des contrôles seront effectués dans la commune. Petit rappel des sanctions et amendes ci-après.



Dépassement	Dans les localités	Hors des localités (y. c. semi-autoroutes)	Sur l'autoroute
de 1-5 km/h	40.-	40.-	20.-
de 6-10 km/h	120.-	100.-	60.-
de 11-15 km/h	250.-	160.-	120.-
de 16-20 km/h	Dénonciation	240.-	180.-
de 21-25 km/h	Dénonciation	Dénonciation	260.-
plus de 25 km/h	Dénonciation	Dénonciation	Dénonciation

Avertissement et retrait du permis de conduire

De plus, en cas d'excès de vitesse importants, les mesures administratives suivantes sont prévues :

Dans les localités	Dépassement de 16-20 km/h	Avertissement
	Dépassement de 21-24 km/h	1 mois de retrait (au moins)
	Dépassement de 25 km/h et plus	3 mois de retrait (au moins)
Hors des localités	Dépassement de 21-25 km/h	Avertissement
	Dépassement de 26-29 km/h	1 mois de retrait (au moins)
	Dépassement de 30 km/h et plus	3 mois de retrait (au moins)
Sur l'autoroute	Dépassement de 26-30 km/h	Avertissement
	Dépassement de 31-34 km/h	1 mois de retrait (au moins)
	Dépassement de 35 km/h et plus	3 mois de retrait (au moins)

Les excès de vitesse à partir de 25 km/h dans les localités, 30 km/h hors des localités et 35 km/h sur l'autoroute sont inscrits au casier judiciaire et restent mentionnés quelque temps dans son extrait.

Chiens

Rappel de quelques règles aux détenteurs de chiens

Obligation de déclarer son chien



Art. 2 Obligations du détenteur ou de la détentrice

¹ Le détenteur ou la détentrice d'un chien est tenu de prendre toutes les mesures propres à éviter que son animal ne trouble l'ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publics.

² Il ou elle annonce dans les 10 jours, au contrôle des habitants de la commune, toute modification concernant l'inscription de son chien dans la banque de données AMICUS.

Obligation de maîtriser son chien

Art. 3 En général (art. 35 et 36 LDCh)

- ¹ La personne qui détient un chien doit éduquer son animal de façon à assurer la protection des personnes, des animaux et des choses et doit en tout temps l'avoir sous contrôle.
- ² Il est interdit, en particulier, d'incommoder des passants et des passantes avec un chien.

Art. 4 Chiens errants (art. 14 et 22 LDCh)

- ¹ Est considéré comme errant, le chien qui échappe durablement à la maîtrise de la personne qui le détient.
- ² Il est interdit de laisser son chien errer sur le territoire communal.
- ³ Lorsqu'il apprend qu'un chien erre sur son territoire, le service communal responsable entreprend toute mesure afin d'en identifier le détenteur ou la détentrice. S'il n'y parvient pas, il signale le chien errant au Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (ci-après : le Service) ou, à défaut, à la police.

Obligation de ramasser les déjections de son chien

Art. 9 Souillures (art. 37 LDCh et 47 RDCh)

- ¹ Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui.
- ² Il lui incombe de ramasser les déjections de son animal et de les évacuer dans les installations communales prévues à cet effet.

AFFAIRES SCOLAIRES – STRUCTURES DE GARDE – ENFANCE ET JEUNESSE

Transports des élèves par les parents

Afin de diminuer les dangers aux alentours des écoles, nous recommandons aux parents d'éviter au maximum leur rôle de « parents taxi » et de réserver le transport en voiture pour de rares exceptions. Le cas échéant, merci de conduire avec la plus grande vigilance aux abords de nos centres scolaires et de respecter les indications spécifiques ci-dessous.

Ecole de Corpataux

Le parcage et l'accès dans la cour d'école sont interdits à tous les véhicules, à l'exception des bus scolaires et des services d'intervention (feux bleus). Les véhicules doivent être parkés sur les places de parc situées aux abords du bâtiment communal de La Tuffière.

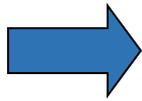
Ecole de Rossens

Les véhicules doivent être parkés sur la place de parc située derrière le restaurant.

Ecole d'Estavayer-le-Gibloux

Les véhicules doivent être parkés sur la place de parc située à côté de l'église.

Chaque année la commune de Gibloux récompense un/e sportif/ve qui s'est distingué/e dans l'exercice d'une activité sportive.



En raison de la situation particulière cette année, **le délai pour l'envoi des candidatures a été repoussé au 31 décembre 2020** (au lieu du 31 octobre 2020). Adressez-nous vos dossiers !

Vous trouverez le règlement et le formulaire de candidature sur notre site internet : www.commune-gibloux.ch

Abonnement culturel pour les jeunes de moins de 26 ans



L'abonnement culturel de 0 à 25 ans est né de la volonté de favoriser la pratique et la découverte culturelle des jeunes en Suisse par la mise en réseau des lieux et par une offre libre et illimitée.

Durant 365 jours, l'abonnement culturel donne libre accès à des milliers d'événements, festivals, spectacles, concerts, ciné-clubs et expositions. Il est valable dans les cantons de Fribourg, Berne, Neuchâtel, du Jura et du Valais. **Il permet également aux jeunes d'assister aux spectacles de la saison culturelle de La Tuffière à Corpataux.**

Afin de promouvoir la culture, le Conseil communal a décidé d'offrir 50 abonnements aux jeunes de moins de 26 ans domiciliés dans notre commune et qui en font la demande. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès de l'administration communale. L'abonnement leur sera envoyé par poste.

ENERGIE

L'efficacité énergétique pendant la période de Noël



Noël est à la porte et vous cherchez désespérément des idées cadeaux. De plus, vous tenez à ce que vos présents soient à la fois écologiques et énergétiquement efficaces, ce qui ne facilite pas les choses. Voici quelques tuyaux :

- Matériaux : de quoi est composé votre cadeau ? Optez si possible pour des objets à vie longue issus de matières premières renouvelables ou de produits de recyclage.
- Production : où et comment votre cadeau a-t-il été fabriqué ? Dans la mesure du possible, il est recommandé d'opter pour des produits locaux ou des produits portant un label social ou environnemental.
- Durée de vie : quelle sera la durée de vie de votre cadeau ? La société de consommation que nous connaissons actuellement génère énormément de déchets.
- Utilité : votre cadeau est-il fonctionnel ? La personne à laquelle il est destiné en a-t-elle l'emploi ?
- Bon pour une aide concrète : peut-être qu'un cadeau personnalisé réjouira la personne concernée. Offrez un bon pour aller promener le chien, faire à dîner ou travailler au jardin.

Pour en savoir plus

Les meilleurs appareils électriques : www.topten.ch

Les principaux labels : www.labelinfo.ch



LE CONSEIL GÉNÉRAL

DÉCISIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Dans sa séance du 6 octobre 2020, le Conseil général a :

- Approuvé le règlement sur les finances communales.
- Approuvé la reprise de la conduite d'adduction d'eau potable de l'article RF 548 à Farvagny-le-Grand.
- Approuvé la décision spéciale d'investissement :
 - Vuisternens-en-Ogoz - équipement d'un collecteur d'eaux usées pour le futur quartier RF 18 secteur le Bugnon-Romanoche.
- Modifié le règlement du Conseil général.
- Pris acte du rapport sur l'inventaire des bâtiments communaux.
- Pris acte du rapport sur le personnel communal.

Prochaines séances :

En raison du renouvellement des autorités communales, les dates des séances 2021 ne sont pas encore confirmées. Elles seront publiées sur notre site internet ultérieurement.



INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION

MESURES COMMUNALES EN LIEN AVEC LE CORONAVIRUS

En raison de l'évolution constante de la situation, les mesures communales en lien avec la crise sanitaire ne figurent pas dans ce journal. Elle sont publiées sur notre site internet www.commune-gibloux.ch où elles sont régulièrement mises à jour. Une version imprimée est également disponible sur demande auprès de l'administration communale.



FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Tous les services de l'administration communale seront fermés pour les fêtes de fin d'année :



du jeudi 24 décembre 2020 à 11h30
au lundi 4 janvier 2021 à 8h30



Nous vous remercions de votre aimable compréhension !

SERVICE TECHNIQUE

Fermeture des déchetteries communales

En raison des fêtes de fin d'année, les déchetteries communales seront fermées aux dates suivantes :

- vendredi 25 décembre 2020
- samedi 26 décembre 2020
- vendredi 1^{er} janvier 2021



Nous vous remercions de votre aimable compréhension !



SAPINS DE NOËL

Distribution de sapins de Noël

La traditionnelle distribution des sapins aura lieu le

samedi 12 décembre 2020



Les sapins de Noël sont distribués gratuitement. Comme chaque année, une collecte sera effectuée en faveur d'une association. Nous vous remercions par avance de votre générosité !

Nous vous invitons à vous rendre directement sur place, aux lieux indiqués ci-après, afin de prendre possession de votre sapin (pas de réservation à faire).



➤ Corpataux-Rossens	Edilité de Rossens	09h15-11h15
➤ Farvagny	Salle communale	09h15-11h15
➤ Le Glèbe	Ecole d'Estavayer	10h00-11h15
➤ Vuisternens-en-Ogoz	Centre forestier	13h45-15h15

En raison de la situation sanitaire, le port du masque sera obligatoire sur toute la zone de distribution. De plus, par mesure de sécurité, il n'y aura malheureusement pas de distribution de thé lors de cette remise de sapins.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer à cette occasion !

LUDOTHÈQUE DU GIBLOUX

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi :	15h30 – 17h30
2^{ème} mercredi du mois	15h30 – 17h30 (nouveau)
Vendredi :	15h30 – 17h30
1^{er} samedi du mois :	09h00 – 11h00



La ludothèque est fermée durant les vacances scolaires.



Adresse :

**Route de la Pépinière 20
1696 Vuisternens-en-Ogoz**

Téléphone : **026 411 17 81**
Durant les heures d'ouverture

www.ludo-gibloux.ch - Facebook

Bois de feu

Les citoyens(nes) de la Commune de Gibloux ont la possibilité de commander du bois de feu.

Ordre de facturation : N° :	
No comptable : 8200.4250.05	
Bulletin de commande à adresser à : (pour tous renseignements 079/413.55.40) rene.bovigny@commune-gibloux.ch	M. René Bovigny Forestier de triage 1696 Vuisternens-en-Ogoz
Nom et prénom : (laisser blanc)
Rue : NO
Localité
Téléphone

L'équipe forestière vous prépare volontiers les assortiments de bois de feu suivants :

Assortiments	Prix et quantité par stère TVA incluse						Montant total	
	Longueur	Quantité	Bois vert	Quantité	Bois sec ¹			
Bois de feu feuillus en quartier	1 m		75.00	--	--	F		
	1 m		90.00		115.00	D		
	50 cm		110.00		135.00	D		
	33 cm		115.00		145.00	D		
	25 cm				155.00	D		
Bois de feu feuillus long	4 – 6 m		43.00	--	--	F		
Bois de feu résineux en quartier	1 m		50.00	--	--	F		
	1 m		70.00		85.00	D		
	50 cm		85.00		100.00	D		
	33 cm		95.00		115.00	D		
Bois de feu résineux long et rond	1 à 6 m		35.00	--	--	F		
Copeaux de bois (selon disponibilités)	m ³		25.00	--	--	F		
Copeaux d'écorce (selon disponibilités)	m ³		25.00	--	--	F		
Copeaux de chauffage vert	min. 30 m ³		40.65	--	--	D		
Copeaux de chauffage sec	min. 30 m ³		47.75			D		
Bois de feu sec en carton (25 kg) au centre forestier à Vuisternens-en-Ogoz						10.00/carton	F	Au centre
Tous les prix ci-dessus s'entendent TVA comprise								
Total								

Bois sec ¹ : en stock limité
 F : pris en forêt
 D : livré à domicile – **minimum 2 stères**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

TRANSPORTS PUBLICS

Nouvel horaire



**ENCORE PLUS
PROCHE DE
MOI...**

**... à partir
du 13 décembre 2020**

Nouvel horaire sur tpf.ch

tpf.ch

tpf

The advertisement features a red and white bus in a rural landscape. Overlaid on the right is a photograph of a family: a man, a woman, a young girl, and an elderly woman, all smiling and looking at a tablet together. A large red speech bubble on the left contains the text 'ENCORE PLUS PROCHE DE MOI...'. Below the bus, the website 'tpf.ch' is written. In the bottom right corner, the 'tpf' logo is displayed with three red dots.

L'APRG

L'Association des Parents de la Région de Gibloux a été fondée en 2001. Elle représente les parents d'enfants scolarisés pour toute la période obligatoire (école enfantine, primaire et cycle d'orientation). Elle se définit comme un soutien aux familles et se veut un lien dynamique entre les divers partenaires de l'éducation et de la formation. Elle est membre de la FAPEF (Fédération des Associations de Parents du canton de Fribourg).

Venez découvrir notre site internet www.aprg.ch. Vous y découvrirez nos activités, nos cours ainsi que de nombreuses informations utiles en lien avec l'éducation. N'hésitez pas, soyez curieux et devenez membre vous aussi !



Le bonheur ne s'acquiert pas, il ne réside pas dans les apparences, chacun d'entre nous le construit à chaque instant de sa vie avec son cœur.

Proverbe Africain

Que cette nouvelle année vous apporte la santé et la sérénité. Nos meilleurs vœux vous accompagnent !

Le Conseil communal



Adresses et horaires des services

Administration communale

Route de Fribourg 5

Case postale 70

1726 Farvagny

F 026 552 59 01

Service/Secteur

Secrétariat général

administration@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 02

Contrôle de l'habitant

habitant@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 03

Administration scolaire et extrascolaire

admin.scolaire@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 04

Service des finances

finances@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 05

Service technique

technique@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 06

Police des constructions

constructions@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 07

Permanence technique

079 545 96 99

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30-11h30 15h00-19h00

Mardi fermé 14h00-17h00

Mercredi 8h30-11h30 14h00-17h00

Jeudi 8h30-11h30 14h00-17h00

Vendredi 8h30-11h30 14h00-16h00

Veille de fête

jusqu'à 16h00

Service des forêts

Route de la Pépinière 20

1696 Vuisternens-en-Ogoz

forets@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 08

M 079 413 55 40

Service social du Gibloux

Route du Jordil 10

1728 Rossens

service.social@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 60

F 026 552 59 61

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30-11h30 14h00-16h30

Mardi 8h30-11h30 14h00-16h30

Mercredi 8h30-11h30 fermé

Jeudi 8h30-11h30 14h00-16h30

Vendredi 8h30-11h30 fermé

Service officiel des curatelles du Gibloux

Route du Jordil 10

1728 Rossens

Adresse postale:

Case postale 62, 1726 Farvagny

service.curatelles@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 63

Horaires d'ouverture

Lundi 8h15-11h30 13h30-17h00

Mardi 8h15-11h30 13h30-17h00

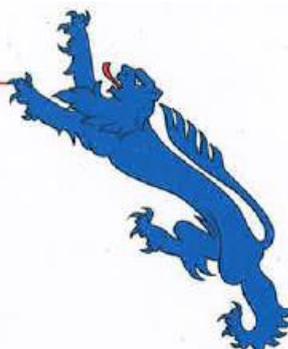
Mercredi 8h15-11h30 fermé

Jeudi 8h15-11h30 13h30-17h00

Vendredi 8h15-11h30 fermé

Permanence téléphonique tous les matins de 8h15 à 11h30

Impression: Canisius SA, Fribourg
Imprimé sur du papier 100% recyclé



printed in
switzerland